

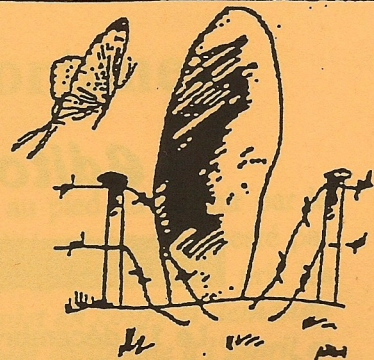
Le Menhir Libre

bulletin de l'Association Menhirs Libres

Carnac - n°28-janvier 03

Dépot légal : septembre 1994 n° 8194

Association Menhirs Libres La Petite Métairie - 56 340 CARNAC



BONNE NOUVELLE ANNEE
2003

BLOAVEZH MAT



Editorial

Les nouveaux hors-la-loi

Le 17 décembre 2002, l'affaire du "menhirland" fût jugée à la Cour d'Appel du Tribunal Administratif de Nantes .

Notre avocat, Maître Gloaguen, mandaté par les époux Mary et par Menhirs Libres, demanda alors l'annulation de la déclaration d'utilité publique . L'avocat de l'état, mis à mal par les irréfutables arguments avancés par Maître Gloaguen, ne contesta que peu de points et ne pût argumenter de façon convaincante .

Le commissaire du gouvernement renforça alors la plaidoirie de Maître Gloaguen en citant des cas de jurisprudence et, constatant l'illégalité du projet demanda son annulation . Comme on pouvait logiquement s'y attendre, le jugement favorable à Menhirs Libres fût remis au greffe le 27 décembre 2002.

Or, **le 28 décembre 2002**, le nouveau Ministre de la culture Mr AILLAGON, vint à Carnac déclarer son rejet du "menhirland" devant la municipalité de Carnac, Mr KIHLE (sous-préfet du Morbihan), Mr COUET, Mr HEULOT, et autres administrateurs portant la responsabilité d'un projet qui venait d'être déclaré la veille illégal . Mr AILLAGON réalisa un habile tour de passe-passe politique, destiné à faire croire au public qu'il était enfin l'homme mettant fin à un scandale qui durait depuis 11 ans .

Reconnaissons toutefois que sa sévère critique du projet, solide et argumentée, qui se tint à Carnac devant les responsables du "menhirland" sonna pour ces derniers comme un cinglant désaveu .

Mr AILLAGON face aux responsables alla même jusqu'à reprendre quasiment mot à mot les critiques que Menhirs Libres exprimait depuis le début sur le "menhirland" .

Si Mr AILLAGON, nouveau dans sa fonction, peut ici paraître sincère (même si le jugement de la Cour d'Appel de Nantes n'y est sûrement pas pour rien), ce n'est probablement pas le cas de tout le monde .

Ainsi, le maire de Carnac, Mr BRUNEAU, se déclare-t'il aujourd'hui satisfait de la décision de Mr AILLAGON, oubliant sans doute au passage qu'il avait lui-même déclaré publiquement qu'il trouvait le projet "tout à fait acceptable" (salle du Ménéac, le 18 mars

2002). S'il s'agit d'amnésie, nous adressons à Mr le Maire tous nos vœux pour un prompt rétablissement . Sinon, il pourra prendre sa carte de membre de l'association "des amis de Carnac" . Cette association dont la seule vertu semble être le courage de ses opinions a toujours soutenu le "menhirland" et vient donc de déclarer "qu'elle regrettait la décision du Ministre de la Culture" ! Elle regrettera sans doute encore plus le jugement de la Cour d'Appel de Nantes quand elle en aura connaissance, puisque celle-ci a donné raison à Menhirs Libres et aux époux Mary sur tous les points . "Les amis de Carnac" savent maintenant qu'ils ont défendu un projet dont l'illégalité vient d'être constatée . Drôles "d'amis"...

Le "menhirland" est mort, mais nous n'irons pas à son enterrement . 12 années de combat nous ont en effet appris la prudence face aux multiples rebondissements qu'aura connus cette affaire . Menhirs Libres restera mobilisé jusqu'au bout, et cette première victoire nous renforce dans nos convictions, auxquelles nous avons toujours cru, même dans les moments les plus durs . Nous allons à présent nous battre pour que les menhirs retrouvent leur liberté, leur gratuité dans le respect du site, et là aussi, tôt ou tard, justice sera faite .

Nouvelle adresse e-mail

à compter du 20 février 2003

menhirslibres56@hotmail.com

Les prévisions de Nostradamus

"Par rapport au calendrier qui prévoyait un début des travaux à l'automne 2004, il est possible qu'il y ait un certain décalage vers la fin de 2005 (relevé des conclusions de la réunion du groupe de concertation du 26 juin 2002 - Mairie de Carnac)

Vous pouvez dorénavant nous joindre par téléphone au

n° 02-97-52-78-35

Nouvelle adresse e.mail

à compter du 20 février 2003

menhirslibres56@hotmail.com

Karnag: Contre mauvaise fortune...

C'est bon de terminer 2002 et de commencer 2003 par une victoire. Mis au pied du menhir par le tribunal administratif de Nantes, qui prononce l'annulation de l'arrêté d'utilité publique contesté par « Menhirs Libres » pour non conformité avec la loi littoral, le ministre de la culture avait pris les devants, en prononçant lui-même le verdict. Il « *décide l'abandon du projet en cours et demande l'ouverture d'une nouvelle consultation en vue de l'élaboration d'un projet conforme à l'esprit et à la lettre de la Loi de protection de Littoral, ne comportant que des aménagements légers, intégrés au paysage breton, respectueux de l'habitat rural existant quand il est de qualité.* »

Il reprend donc toute l'argumentation développée depuis plus de 10 ans par l'association « *Menhirs Libres* » qui avait été créée, par les époux Mary, Eugène Riguidel, André Guillaies, Joël Guégan et Yannig Baron suite au noyautage de l'association préexistante par l'administration.

Le ministre n'est pas tendre pour les collaborateurs de ses services. « **Le projet ne tenait pas compte des femmes et des hommes qui vivent ici** » « **une population qui mérite le respect** » Un projet qui a été mené avec « **une pédagogie médiocre...** ».

Pour en arriver là il aura fallu de nombreuses manifestations à Carnac, à Vannes, à Paris. Le dépôt de 28 000 signatures à Bruxelles. L'occupation des locaux carnacais des monuments historiques par le collectif « Holl a gevret » durant 41 jours il y a peu.

Ceux qui, jusqu'à là, se faisaient condamner lourdement pour « **vol et recel de boulons** », (6 mois de prisons avec sursis et 5 000 frs d'amende à chacun des époux Mary, pour avoir réporté à leur propriétaire légitime les boulons du grillage qui les empêchaient de rentrer chez eux...) puis traiter de « **Quérulent** » relevant de la psychiatrie ne peuvent qu'apprécier. D'autres, auront dû avaler leur chapeau en guise de réveillon. Quand aux derniers, ceux qui disait « **on ne peut rien c'est l'État** » on pourra toujours organiser pour eux une fête du mouton avec remise de décoration et méchoui devant la mairie. Les opportunistes se félicitent déjà du résultat, alors qu'on ne les avait pas beaucoup vu monter au créneau avant cette fin d'année.

En attendant, quel gâchis financier. La Cours des Comptes serait bien avisée de venir calculer le prix des belvédères hideux montés et démontés, des cabanes à moutons, des expropriations inutiles, des salaires des vigiles durant plusieurs années comme ceux des fonctionnaires en charge de la chose, tous plus brillants les uns que les autres.

Au passage, les caisses du ministère de la culture étant vidées par les budgets de fonctionnement des folies parisiennes, Jean Jacques AILLAGON n'est peut être pas complètement fâché de réaliser quelques économies à Carnac.

« *Menhirs Libres* » se félicite donc des « bonnes » dispositions du ministre, de voir le bon sens prévaloir sur la technocratie parisienne et l'esprit mercantile et demande que la nouvelle donne permette la gratuité du site qui appartient à tous, la prise en compte de l'ensemble mégalithique qui, loin d'être seulement carnacais, s'étale de la rivière d'Étel à Locmariaquer, son classement par l'UNESCO, sa gestion au niveau du Pays d'Auray et son intégration dans l'économie du Pays, dans le respect de l'histoire et des gens qui y vivent.

Cela ne se fera pas en 3 ou 6 mois. « Menhirs Libres » fera ses propositions.

Chanson ayant remporté
le 1^{er} prix de création au
Kan-Ar-Bolb en 2002

Blues des menhirs

1

Lârit din ur wezh, lârit c'hwi din ma mamm
Pa oac'h c'hwi plac'hig, plac'hig eldin bremañ
Pa yaec'h da redek, 'hed ar parkadoù lann
Get ar vugale, pa arrive an hañv

Diskan

Nag ha blijadur am behe me ivez
E kerzhet eldoc'h etre ar vein aze
Met an nivarc'hoù 'vênt ket mui hantet
Hag hor broig-ni o deus rac'h laeret

2

Lârit din ur wezh, lârit chwi din ma mamm
Pa veze gwelet ar peulvaniou e kreiz an noz
"Stell" gwir spontailhoù en o sav er loar gann
E tistroec'h d'ar gêr, na d'ar gêr da repoz

Nag a blijadur...

3

Lârit din ur wezh, lârit c'hwi din ma mamm
Pa daole ar stered o sklerder er veineg
Ar Yarig, Berleüen, gete ar C'harrig-Kamm
Pet gwezh eh oc'h chomet, da vamiñ, da sellet

Nag a blijadur...

4

Lârit din ur wezh, lârit c'hwi din ma mamm
Pa gontec'h ar vojenn d'an holl veajourion
C'hwi lâre penaos oa bet savet ar vein
Get Korné é achap 'raok e enebourion

Nag a blijadur, am behe me ivez
E kontiñ eldoc'h, nag ar sorbienn-se
Met ar sorbiennoù, 'vênt ket mui lâret
Met ar sorbiennoù, o deus mem laeret

1

Raconte-moi encore une fois maman
Quand tu étais petite fille, comme moi
Et que tu allais galoper dans les landes
Avec les autres enfants à l'approche de l'été

Refrain

Comme j'aimerais moi aussi
Courir comme toi entre les pierres
Mais les chemins sont délaissés
Et ils ont volé notre coin de terre

2

Raconte-moi encore une fois maman
Quand on apercevait les menhirs dans la nuit
Tels des épouvantails dressés au clair de lune
Alors tu rentrais te reposer

Comme j'aimerais...

3

Raconte-moi encore une fois maman
Quand les étoiles éclairaient le Ménéac
Les Pléiades, l'étoile du Berger, et la grande Ourse
Tu es restée si souvent les admirer

Comme j'aimerais...

4

Raconte-moi encore une fois maman
Quand tu diais la légende aux voyageurs
Tu contais comment les menhirs avaient été dressés
Par Cornély échappant à ses poursuivants

Comme j'aimerais moi aussi
Conter comme toi cette histoire
Mais on ne raconte plus les histoires
Ils nous ont même volé nos légendes

L'Etat de Droit contre Le droit du Roi

Entendu lors d'une réunion de concertation
"Au nom du droit régalien, vous serez
expropriés"

Droit régalien : (définition du Larousse)
droit du roi .

Entendu lors du jugement à La Cour du
Tribunal Administratif de Nantes : "Au nom
de l'Etat de droit, l'Etat est condamné"

Pas de chance, Mr Couet, Louis XVI a été
décapité par la Révolution et 211 ans après,
Le projet "menhirland" a été décapité par la
justice . L'Etat de Droit a succédé au Droit
du roi . Vous ne le saviez pas ?

Réunion de chantier

Une délégation du collectif Holl-a-gevred a été reçue par la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) en novembre 2002, avec notamment la présence du directeur de la DRAC, Mr Lachat, et de Messieurs Couet, Heulot, et Deschamps (directeur du service régional de l'archéologie) .

Le collectif fut informé par Mr Lachat de la décision de transférer l'actuel belvédère dans le bâtiment de l'ex-archéoscope qui vient d'être cédé à l'état en automne 2002 ; le bâtiment du belvédère devant être détruit prochainement .

Mr Lachat fut manifestement étonné en se penchant sur le dossier de Carnac, de constater que de nombreux points de la gestion du site étaient obscurs, découvrant manifestement là des éléments de ce projet qui lui avaient semblé t'il, échappés ; et sur lesquels il manifesta une certaine réserve . Nous avons eu l'impression d'être entendus,

particulièrement par messieurs Lachat et Deschamps .

Toutefois, une tension certaine subsista sur de nombreux points, notamment lorsque après plus de 2 heures de discussions, le collectif demanda à avoir connaissance des comptes et des chiffres exactes de toute cette affaire . Ce dernier point resta sans réponse . Espérons que cette réponse viendra plus vite que le compte-rendu de la dernière réunion de "concertation" qui s'est déroulée à la mairie de Carnac le 26 juin 2002 accusé réception le 25 janvier 2003...

Calendrier des manifestations année 2003

14 février à 20h30 :

Assemblée générale

dimanche 18 mai : Marche
chantée

samedi 5 juillet : Veillée des
Menhirs

vendredi 26 juillet : fest-noz -
chants et danses à la Petite
Métairie

samedi 23 août : Fest-Noz
Au cours de l'été ; soirée
contes

*Les dates non précisées à ce
jour le seront dans le prochain
bulletin*

Important



Trop de courriers nous
reviennent encore parce que les adhérents
ont déménagé. Aidez-nous en nous
signalant votre changement d'adresse.